



La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 28 Octobre 2025

Délibération n° 2025-100

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	4
Votants :	24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjoint,
LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

BOULLET Benoit donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GUILLEMOT Bernard donne pouvoir à DOLU Cécile, DANET Sylvie donne pouvoir RIBOULET Marie-Andrée, TISSIER Daniel donne pouvoir à RICHEUX Sébastien

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Yvan – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2025 – Attributions de compensation définitives 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLET),

Considérant qu'en cas d'approbation du rapport de la CLET par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation seront réajustées en fin d'année 2025, au regard des montants définitifs arrêtés par la CLET, tels que définis dans les tableaux ci-dessous ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances / ressources humaines du 14 octobre 2025,

Considérant l'avis favorable de la toutes commissions du 21 octobre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Fonctionnement :

	AC prévisionnelles 2025 votées 30.01.2025	AC définitives 2025
Chaumes-en-Retz	643 595 €	656 439 €
Chauvé	322 854 €	322 861 €
Cheix-en-Retz	52 944 €	52 947 €
La Bernerie-en-Retz	623 156 €	637 644 €
La Plaine-sur-Mer	750 281 €	773 803 €
Les Moutiers-en-Retz	253 845 €	262 703 €
Pornic	3 480 179 €	3 549 885 €
Port-Saint-Père	44 931 €	53 656 €
Préfailles	256 091 €	269 947 €
Rouans	57 074 €	64 097 €
Sainte-Pazanne	318 289 €	335 827 €

Saint-Hilaire-de-Chaléons	80 713 €	87 624 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 054 501 €	1 068 977 €
Villeneuve-en-Retz	523 125 €	523 041 €
Vue	30 713 €	35 680 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-8 492 291 €	-8 695 131 €

Investissement :

	AC prévisionnelles 2025 <i> votées 30.01.2025</i>	AC définitives 2025
Chaumes-en-Retz	- 71 767 €	-71 767 €
Chauvé	- 55 430 €	-55 430 €
Cheix-en-Retz	- 6 818 €	-6 818 €
La Bernerie-en-Retz	- 93 868 €	-93 868 €
La Plaine-sur-Mer	- 64 010 €	-59 082 €
Les Moutiers-en-Retz	- 35 088 €	-35 088 €
Pornic	- 206 601 €	-209 190 €
Port-Saint-Père	- 11 790 €	-11 790 €
Préfailles	- 61 384 €	-61 384 €
Rouans	- 19 758 €	-19 758 €
Sainte-Pazanne	- 36 062 €	-36 062 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	- 17 119 €	-17 119 €
Saint-Michel-Chef-Chef	- 85 543 €	-85 543 €
Villeneuve-en-Retz	- 65 545 €	-65 545 €
Vue	- 6 290 €	-6 290 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	837 073 €	834 734 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport 2025 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » joint en annexe ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de notifier cette décision à l'EPCI et aux services préfectoraux.

Danièle VINCENT
Maire



Yvan LETOURNEAU
Secrétaire de séance